Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-et-un, 2 juin à 16 heures, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni salle de l'Odyssée à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent Terrail-Novès, Président.

En application de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, et notamment de son article 6 :

- Le lieu choisi réunit les conditions sanitaires requises
- Le quorum est ramené au tiers des membres en exercice
- Un membre du comité syndical peut être porteur de deux pouvoirs

Etaient présents : M. Aury (Toulouse Metropole), M. Bertorello (Toulouse Metropole), M. Bouche (C.C. des Coteaux du Girou), Mme Couttenier (C.C Save au Touch), M. Espic (Toulouse Metropole), M. Fouchou-Lapeyrade (Toulouse Metropole), M. Jop (Toulouse Metropole), Mme Magdo (Toulouse Metropole), M. Manero (Toulouse Metropole), M. Maurel (C.C. Val'Aïgo), M. Moign (C.C. Hauts Tolosans), M. Normand (C.A. Sicoval), Mme Ousmane (Toulouse Metropole), M. Terrail-Noves (Toulouse Metropole)

Etaient excusés : M. Capel (C.C. des Coteaux du Girou), M. Carral (C.A. Sicoval), Mme Mourgue (Toulouse Metropole), M. Of (C.C Frontonnais), M. Roussel (C.A. Sicoval), M. Chollet (Toulouse Metropole), M. Tronco (C.A. Sicoval)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. Briand (Toulouse Metropole), pouvoir a M. Jop
M. Chollet (Toulouse-Metropole), pouvoir a M. Terrail-Noves
Mme Gibert (C.C Frontonnais), pouvoir a M. Bertorello
Mme Gomez (C.C. Save au Touch), pouvoir a Mme Couttenier
M. Trautmann (Toulouse Metropole), pouvoir a Mme Ousmane
Mme Ursule (Toulouse Metropole), pouvoir a M. Espic

Date de la convocation : Jeudi 27 mai 2021

Secrétaire de séance : M. Fouchou Lapeyrade

D2021-30 – Conventions avec les partenaires de l'expérimentation « broyat de déchets verts »

Le projet de Decoset « Passer des déchets verts aux ressources végétales locales : vers une filière broyat de déchets végétaux » a été initié sur la base des constats suivants :

- 70 000 tonnes de déchets verts sont produites chaque année sur le territoire de Decoset,
- Le secteur agricole occupe près de la moitié de la superficie du territoire et pourtant plus de la moitié des déchets verts est transportée hors du périmètre de Decoset.

Le Syndicat se fixe pour objectif de relocaliser la valorisation des déchets verts, et de faire en sorte que l'ensemble des acteurs et des habitants du territoire prennent conscience et commencent à considérer les déchets verts comme une ressource végétale locale et non plus comme un déchet.

Avec un contexte réglementaire sur les matières fertilisantes et supports de culture actuellement en pleine évolution, et faute de référence et retours scientifiques sur l'utilisation de broyats de déchets verts en agriculture, Decoset a décidé de lancer une expérimentation afin de valider l'intérêt agronomique et de lever tous les freins éventuels au développement d'une filière d'utilisation de broyat directement utilisable en plein champ qui pourrait être complémentaire à une filière de compostage à la ferme à développer en parallèle.

Le projet d'expérimentation est encadré par des conventions avec différents partenaires tels que

- Agro d'Oc
- L'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV),
- La plateforme agroécologie de Toulouse-Auzeville (PFAE).

Ces expérimentations sur une filière « broyat de déchets végétaux » seront réalisées dans le but d'évaluer l'impact de l'épandage d'un broyat de déchets verts normé (NFU 44-051) issu principalement de déchèterie, sur le développement de la culture et sur l'évolution de la fertilité des sols. Elles permettront de tester sur

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20210602-D2021-30-DE
Date de télétransmission : 16/06/2021
Date de réception préfecture : 16/06/2021

plusieurs cycles culturaux la faisabilité technique et pratique de l'utilisation de ce type de produit en fonction de différentes typologies d'agriculteurs et d'exploitations agricoles.

Chaque opération d'épandage est validée au préalable par Decoset. Elle est coordonnée par Decoset et Agro d'Oc. Decoset fournit et transporte le broyat jusqu'aux parcelles expérimentales. Les partenaires supervisent chaque opération d'épandage du broyat. Les agriculteurs se chargent de l'épandage du broyat.

Pour chaque agriculteur engagé dans la démarche, une convention tripartite sera signée avec Decoset et le partenaire chargé du suivi, pour définir le rôle et les responsabilités de chacune des parties durant toute la durée de l'expérimentation.

Le montant global (hors analyses spécifiques en laboratoire) sur l'ensemble de la durée des conventions est de :

- 23 630 €HT pour Agro d'Oc
- 20 070 €HT pour l'IFV
- 23 630 €HT pour la PFAE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** les conventions avec les partenaires Agro d'Oc, IFV et PFAE
- ✓ **APPROUVE** le projet de conventions avec les agriculteurs
- ✓ **DONNE POUVOIR** au Président de signer ces conventions, leurs avenants éventuels, et tous les actes et documents relatifs à cette affaire
- ✓ **S'ENGAGE** à inscrire au Budget les montants des participations prévues par les conventions

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

S.M. DECOSET - Déchetteries - COllectes - SElectives - Traitements -

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	9	5	14
votants	9	5	14
pouvoirs	4	2	6
Total de voix	**26**	**7**	**33**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Voix pour	**26**	**7**	**33**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20210602-D2021-30-DE
Date de télétransmission : 16/06/2021
Date de réception préfecture : 16/06/2021